

AMPLIFICATIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

n°230 - janvier 2023

Le dossier du mois

La consultation sur la SEF



ACTU DES BRANCHES

3

- Industrie pharmaceutique
- Branche chimie
- Convention collective

DOSSIER DU MOIS

4

- La consultation sur la SEF

INTERVIEW

5

- Virginie Houriez

INFOS PRATIQUES

6

- Suppression du timbre rouge
- Les dates des jours fériés en 2023 !
- Répondre aux e-mails ou au téléphone hors temps de travail ?

DU CÔTÉ DE L'UNSA CP

7

- Les services du régime de prévoyance pharmaceutique
- L'UNSA CP à vos côtés en 2023

Directeur de la publication
Laurent ESCURE

Rédacteur en chef
Christophe PESTELLE

Secrétaire de rédaction
Joël GRÉBIL

Imprimerie

TACTIC IMPRESSIONS

27, avenue Louis de Broglie - Bât. H6
95500 Le Thillay
01 39 86 19 08

📘 UNSAIndustrieConstruction

🌐 UNSAIndustrie

Dépôt légal : janvier 2023

Tirage : 9400 exemplaires

Revue mensuelle ISSN 2649-7387

UFIC-UNSA, 21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet cedex

✉ contact@unsa-industrie.org

🌐 www.unsa-industrie.org



Progresser pas à pas... Nous y sommes, 2023 est là !

C'est le temps des bilans et des constats, celui des occasions manquées, celui toujours, malheureusement, de la guerre à nos portes.

C'est donc aussi le temps de l'échec, qui occulte les réussites et les chemins d'espérance. Là est le piège, car c'est le risque de ne retenir que ce qui va mal. C'est vrai que nous avons un talent fou pour nous compliquer l'existence. C'est plus fort que nous, nous gâchons trop souvent nos vies et celles des autres, pour rien ou pas grand-chose.

Pourtant, 2022 aura apporté des avancées significatives dans le domaine scientifique et médical. Tout dernièrement, un traitement a été mis au point contre la mucoviscidose, ce qui est un progrès considérable. Simplement, on constate que ce sont les petits efforts de chacun, mis bout à bout, qui font les vrais succès collectifs.

Il est temps de se mobiliser pour gagner nos défies syndicaux de demain. Pour être durables, ces défis doivent être justes.

Bonne et heureuse année 2023 à vous tous, à vos familles, à vos proches. Toute l'équipe de l'UFIC va continuer à vous informer et à vous accompagner tout au long de cette année pour progresser syndicalement, pas à pas, ensemble dans l'intérêt général.

Tout simplement soyez heureux !

Christophe PESTELLE
Secrétaire général

Industrie pharmaceutique : un accord enfin trouvé !

Un accord revalorisant l'ensemble des salaires minima conventionnels de manière dégressive au 1^{er} janvier 2023 a été signé par la CFTD, la CFTC, FO et l'UNSA représentant 62,94 % d'audience. La CGT et la CFE-CGC se sont déclarées non-signataires et prêtes à faire valoir leur droit d'opposition. Cet accord permet ainsi d'accorder des augmentations plus importantes aux salariés situés dans les plus bas niveaux de classification.

Suite à l'échec des discussions d'un rattrapage pour 2022 en septembre, l'enjeu était de réévaluer les salaires minima conventionnels dont les premiers niveaux étaient impactés par les augmentations successives du SMIC.

L'accord acte une revalorisation différenciée entre la valeur du point et la valeur constante, qui sont deux composantes du calcul des salaires minima conventionnels. Pour un salarié classé en 1A, le SMIC est revalorisé de 5,84 %, ceux en 3B de 5,33 %, ceux en 6B de 3,90 %, et ceux en 11 de 2,24 %.

Si une revalorisation du SMIC venait à impacter le salaire minimum du groupe 1A, une revalorisation automatique des 3 premiers niveaux de la grille serait de 1760 €.



Branche chimie : santé et activité partielle



L'accord frais de santé de 2014 nécessitait d'être revu pour le rééquilibrer et améliorer les prestations. En effet, depuis 2014, la cotisation n'avait pas augmenté, le contrat étant excédentaire jusqu'en 2020. Mais ces deux dernières années, le contrat est devenu déficitaire.

L'augmentation de la cotisation (qui passe de 45 à 54 € au 1^{er} janvier 2023) doit obligatoirement être associée à une amélioration des prestations : la prise en charge des spécialistes, de la radiologie, des actes de chirurgie de la chambre particulière, et l'augmentation des forfaits lunettes pour les enfants et des plafonds en dentaire et en orthodontie.

L'accord activité partielle de la branche Chimie de 2013 revu tous les trois ans, arrivait à échéance le 31 décembre 2022, et devait donc être renégocié.

Dans un contexte incertain du fait de la crise énergétique, France Chimie a proposé de reconduire, à l'identique, l'accord actuel pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Convention collective de la fabrication et du commerce des produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires

Un accord sur les salaires minima conventionnels dans la branche a été signé début 2023.

Avec une revalorisation de 2,90 % pour les 3 premiers coefficients (I.1 - I.2 - I.3), le coefficient I.1 passera donc à 1730 € au 1^{er} février 2023.

Pour les coefficients suivants, une augmentation de 2,7 % linéaire a été obtenue.

Dans un contexte national difficile, cet accord participe à améliorer le pouvoir d'achat des salariés de la branche et notamment des plus précaires. Une clause de revoyure de négociation est actée en 2023.

N'hésitez pas à nous contacter pour vérifier dans vos entreprises l'application de la nouvelle grille des salaires minima conventionnels.



La consultation sur la SEF

Rappelons tout d'abord le principe :

- Une fois par an, les élus du CSE doivent être consultés sur la situation économique et financière de leur entreprise. Il s'agit d'une consultation et non d'une information ; l'employeur doit ouvrir clairement la procédure. Les élus disposent d'un mois pour rendre leur avis. En cas de nomination d'un expert-comptable pour les assister, ce délai est porté à deux mois ;

- Sur quoi porte la consultation exactement ? Les élus ont accès aux mêmes informations que les actionnaires et notamment les comptes annuels et des documents prévisionnels.

Il est important de noter que cette consultation ne porte pas que sur les comptes de l'année précédente, mais aussi (et surtout) :

- Sur le budget prévisionnel actualisé ;
- Et sur la situation économique la plus récente.

Cette consultation doit apporter des éléments de réponses :

- Comment se porte l'entreprise : était-elle en bonne santé, quels étaient ses fonds propres (sa richesse patrimoniale) ? Information particulièrement importante, car comment appréhender l'avenir sans connaître le passé ?

- Comment sera traité le résultat de l'année ? Restera-t-il dans l'entreprise ou sera-t-il distribué aux actionnaires ?

- Quel est le budget actualisé des effets prévisibles de la crise ?

Pourquoi faire appel à un expert-comptable :

On imagine aisément que bon nombre de directions chercheront à éviter la nomination d'un expert-comptable, arguant du fait que cela coûte cher, que ce n'est pas le moment et que ça n'apporte rien, etc..

Précisons d'emblée que le prix d'une mission est directement lié à l'importance de l'entité et les taux facturés sont tout à fait comparables à ceux des consultants conseillant les directions. Rappelons d'ailleurs que les honoraires de ces derniers comme ceux du commissaire aux comptes sont intégralement payés par l'entreprise au même titre que ceux de l'expert-comptable du CSE.



explicite:
CRÉATEUR DE DIALOGUE

Que doit apporter l'expert ?

La mission de l'expert doit bien sûr avoir du sens : par son professionnalisme, son expérience et sa technique, il doit aider les élus à comprendre les informations financières qui leur sont communiquées. Son rôle sera essentiellement pédagogique.

Les élus doivent savoir avec l'aide de leur expert, comment l'entreprise appréhende l'avenir.

L'expert aidera les élus à élaborer leur avis sur la situation économique et financière.

Le dialogue social est l'une des clés de la reprise : les élus doivent être formés et informés.

Jean-Marc Lenglard
Expert-Comptable
Président de la SAS Explicite
jm.lenglard@explicite-cse.fr
06 03 16 13 70

Virginie Houriez,

déléguée syndicale Organon,
répond à nos questions

« Peux-tu présenter ton parcours professionnel en quelques mots ?

Je suis déléguée médicale en ville, à l'hôpital et en pharmacie depuis 1995. Je visite les médecins généralistes, les cardiologues, les gynécologues, les sages femmes... etc

Quel est ton parcours syndical ?

Je suis devenue représentante de section syndicale en février 2021 à la suite du spin off MSD France qui a créé Organon. Ainsi j'ai pu me faire connaître auprès des nouveaux entrants de l'entreprise. En effet, à la création d'Organon nous étions 60 salariés issus de MSD France pour un effectif attendu final de 175.

J'ai dû rapidement me former au droit du travail pour être prête pour les élections professionnelles qui ont eu lieu en février 2022. La liste UNSA a été élue avec 100% de représentativité. J'ai été nommée déléguée syndicale après les élections et j'ai été seule pour négocier tous les accords d'entreprise.

Que retires tu de l'exercice du mandat de déléguée syndicale depuis ta nomination ?

C'est un exercice instructif, chronophage mais qui permet d'avoir une vision différente et complète de l'entreprise.

En 1 an j'ai négocié l'aménagement et la durée de travail, le PEE, PERCO, le temps partiel, le compte épargne temps, la mutuelle, la prévoyance le télétravail. Je me suis également formée sur les rôles d'élue au CSE et j'ai accompagné des salariés en entretien préalable de licenciement.

Donc, comme vous pouvez le constater, je ne me suis pas ennuyée puisque j'ai passé en 2022, 50% de mon temps à mes mandats.

Quels sont pour toi les qualités nécessaires pour l'exercice de ces mandats ?

Je pense qu'il faut avoir une grande écoute et défendre tous les salariés sans distinction.



C'est primordial de faire passer l'intérêt collectif avant son intérêt personnel ce qui est pourrait être tentant. Il faut trouver en cas de conflit la solution la plus juste pour tous.

La patience est mère de toutes les vertus, et est plus que nécessaire dans l'exercice syndical ainsi que de savoir garder son calme en toute circonstance.

Pour toi quels sont les messages à faire passer à nos camarades ?

Il ne faut jamais baisser les bras, rester centré sur son objectif, ne pas en démordre et savourer chaque victoire pour les salariés.

Quels sont les points positifs pour toi à l'UNSA ?

J'ai été accompagnée activement et sereinement par l'UNSA. Que ce soit lors de la réalisation de la profession de foi, la négociation du protocole pré-électoral, la négociation des accords et dans les situations parfois conflictuelles avec la Direction.

J'ai pu faire de nombreuses formations à l'UNSA qui m'ont permis de rencontrer d'autres délégués syndicaux d'autres entreprises et de grandir en compétences. Ce que j'aime dans l'UNSA, c'est qu'il n'y a aucun jugement de valeur sur les opinions politiques ou religieuses. On sent que l'UNSA est là pour accompagner les salariés au plus près de leurs préoccupations.

Suppression du timbre rouge :

comment envoyer un courrier prioritaire ?



Le timbre rouge pour envoyer une lettre prioritaire est supprimé depuis le 1^{er} janvier 2023. Pour envoyer une lettre prioritaire, distribuée le lendemain de l'envoi, vous disposez de la « e-lettre rouge » accessible :

- depuis le site internet de La Poste. Rédigez votre lettre directement en ligne, utilisez l'un des 200 modèles de lettres proposés, téléchargez un document depuis votre ordinateur ou réutilisez un brouillon enregistré dans votre compte.

- depuis un bureau de Poste avec l'aide d'un conseiller. Préparez votre courrier chez vous et les coordonnées de votre destinataire. Le conseiller clientèle le scannera et complète-

ra vos coordonnées et celles de votre destinataire.

Pour le suivi de votre courrier, vous devez sélectionner la « e-lettre rouge suivie » lors du choix des modalités d'affranchissement.

Le courrier est ensuite imprimé dans le centre courrier le plus proche du destinataire, mis sous enveloppe et distribué à votre destinataire dès le lendemain (hors dimanches et jours fériés) pour toute commande en ligne payée le jour même avant 20 h.

Les timbres rouges tout comme les timbres verts en votre possession après le 1^{er} janvier 2023, sont toujours utilisables. Votre courrier sera simplement distribué en 3 jours.

Répondre aux e-mails ou au téléphone hors temps de travail ?

En aucun cas ! Les horaires de travail du salarié sont strictement encadrés et l'employeur ne peut pas exiger que le salarié accomplisse des tâches professionnelles en dehors de ce temps de travail. Lorsque l'employeur impose malgré tout au salarié de répondre aux courriels professionnels ou aux appels téléphoniques hors temps de travail, le salarié est en droit d'exiger le paiement de ces temps qui sont alors qualifiés d'heures supplémentaires. Si le salarié dispose des preuves de courriels reçus en dehors des heures de travail par copie d'écran, il peut obtenir un rappel de salaire au titre de ces heures supplémentaires. Cela engendre également l'infraction de travail dissimulé. Attention, la situation est moins évidente quand le salarié prend lui-même l'initiative de solliciter son employeur en dehors des heures de travail.



Les dates des jours fériés en 2023

C'est l'article L 3133-1 du Code du travail qui fixe la liste des fêtes légales considérées comme des jours fériés.

Ils peuvent être chômés ou travaillés et rémunérés à des conditions qui varient selon les jours concernés (1^{er} mai ou autre). Dans certains cas, les jours fériés permettent également de bénéficier d'un pont.

Le 1^{er} mai est le seul jour obligatoirement chômé pour tous les salariés, le travail n'étant prévu ce jour-là que dans certains établissements et ser-

vices (hôpitaux, transports publics...) où le travail ne peut pas être interrompu en raison de la nature de leur activité.

D'autres jours fériés existent comme en Alsace-Moselle qui bénéficient du vendredi Saint et du 26 décembre. L'employeur peut également accorder un pont aux salariés.

Service-Public.fr TRAVAIL		
Jours fériés 2023		
JOUR DE L'AN Dimanche 1 ^{er} janvier	LUNDI DE PÂQUES Lundi 10 avril	FÊTE DU TRAVAIL Lundi 1 ^{er} mai
VICTOIRE 1945 Lundi 8 mai	ASCENSION Jeudi 18 mai	PENTECÔTE Lundi 29 mai
FÊTE NATIONALE Vendredi 14 juillet	ASSOMPTION Mardi 15 août	TOUSSAINT Mercredi 1 ^{er} novembre
ARMISTICE 1918 Samedi 11 novembre	JOUR DE NOËL Lundi 25 décembre	

Les services du régime de prévoyance pharmaceutique



Le régime de prévoyance de l'Industrie pharmaceutique a récemment réalisé une enquête sur les connaissances, par les assurés, des services et actions de solidarité et de prévention mis en place par les partenaires sociaux. Il en ressort que moins d'un assuré sur deux, mais également moins d'une entreprise sur deux, en ont une bonne connaissance. Nous vous proposons de découvrir ou de redécouvrir ces dispositifs.

- Dans les moments difficiles, le dispositif « Coups durs » permet de demander un remboursement de 750 € lorsque l'hospitalisation dure plus de quatre jours. L'assuré doit fournir des justificatifs de dépenses

liés à la garde d'enfants, le recours à une aide-ménagère, ou à l'organisation de soins à domicile. Cette aide financière se déclenche aussi en cas de maladie rare ou de décès d'un proche. Le dispositif s'applique également si l'assuré est un aidant d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

- Lorsque l'assuré a une dépense de santé avec un reste à charge élevé, il peut solliciter une allocation du fonds social. L'ensemble des ressources du foyer permet de déterminer si l'assuré est éligible à ce fond.

- Pour les assurés retraités du ré-

gime, une réduction de la cotisation est prévue pour un montant de 180 à 348 € pour un revenu de remplacement maximum inférieur à 31 200 €.

- Dans le cadre de l'accompagnement à la problématique de la vie quotidienne (aidant, retour à l'emploi...) le régime met à la disposition des assurés le service FILAPGIS joignable du lundi au vendredi au 09 69 39 75 52.

- Après un arrêt de travail prolongé, le régime propose le dispositif PREVIA qui permet un accompagnement à la reprise pendant douze mois.

- Afin de préserver le capital santé, une téléconsultation est disponible au 09 69 36 27 05.

- Dans le même ordre d'idées, C'Evidentia propose un bilan visuel en téléconsultation.

- Des dépenses engagées en cas de troubles de l'alimentation, de l'orientation ou de dépistage sont également remboursées par le régime dans le cadre de critères d'éligibilité et dans la limite de plafonds.

L'UNSA fera prochainement des propositions de nouveaux services afin de rendre le régime attractif et à la disposition des salariés.

L'UNSA CP à vos côtés en 2023

C'est reparti pour une nouvelle année. Une année à fort enjeu électoral s'annonce du fait du renouvellement des instances dans vos entreprises. C'est d'autant plus important que vos résultats détermineront notre représentativité.

Nous poursuivons nos efforts pour vous accompagner au mieux dans l'exercice de vos mandats syndicaux. Pour les élections professionnelles, vous pouvez solliciter, Stéphanie Meunier, Laury Souprayan ainsi que l'ensemble des membres du bureau pour vos protocoles pré-électoraux, professions de foi, tracts.



Nous vous rappelons que nous avons des processus que nous vous demandons de respecter, tant pour saisir le service juridique que pour l'engage-

ment de dépenses. Vous devez obligatoirement nous faire la demande et attendre notre validation avant d'engager le moindre frais. Nous vous rappelons également que sur le plan juridique, nous avons enrichi nos offres de manière à répondre au plus près à vos questions.

Pour terminer, nous vous rappelons que cette année, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les cotisations syndicales compte-tenu du contexte économique. En revanche, nous comptons sur vous, sur votre engagement pour faire adhérer vos collègues à l'UNSA Chimie pharmacie.

KLESIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



RETRAITE



**ACTION SOCIALE
ET PRÉVENTION**

NOUS SUIVRE

 [UNSAIndustrieConstruction](#)

 [UNSAIndustrie](#)

 www.unsa-industrie.org

